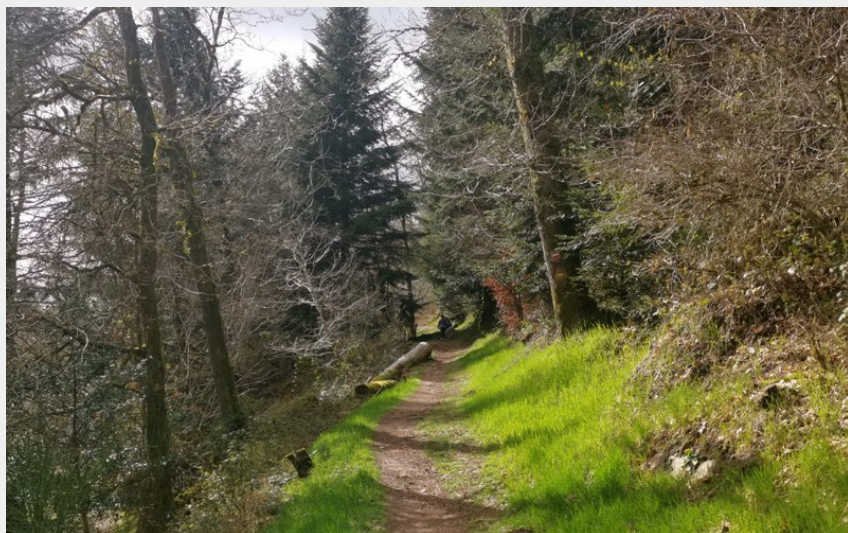


Circuit VTT N°48 : "A travers la Perrière"



Sud Creuse - Aubusson - lac de Vassivière - Bourganeuf



Sentier dans les gorges du Verger (bsavarypro)



Randonnée VTT sur les hauteurs de Bourganeuf et les gorges du Verger

Randonnée VTT sur la colline de la Perrière qui surplombe Bourganeuf, en passant par les gorges du Verger, lieu paisible et relaxant.

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 1 h

Longueur : 9.0 km

Dénivelé positif : 236 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

Thèmes : Point de vue

Itinéraire

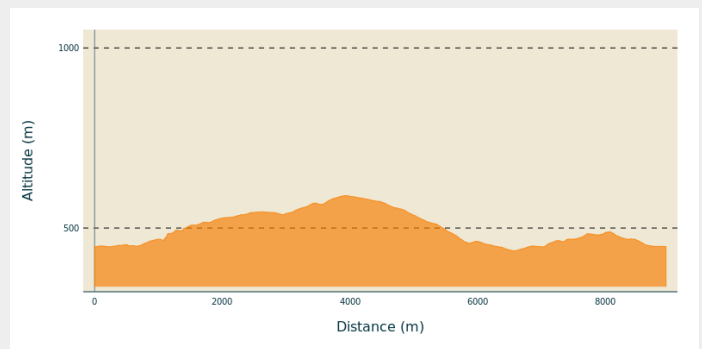
Départ : Parking de l'école Martin Nadaud, Bourganeuf

Arrivée : Parking de l'école Martin Nadaud, Bourganeuf

Balisage : 🚦 Balisage VTT orange

Communes : 1. Bourganeuf
2. Mansat-la-Courrière

Profil altimétrique



Altitude min 437 m Altitude max 590 m

Départ du parking de l'école Martin Nadaud.

Suivre le panneau les gorges du Verger à la sortie du parking en direction de Clermont-Ferrand.

1. Prendre le sens interdit et continuer dans l'allée des chênes. Passer les barrières en bois et continuer le chemin principal le long d'un muret de pierres sèches. Longer les cascades.
2. Arrivé à la patte d'oie, prendre à gauche vers les lacets du verger.
3. Au bout des lacets, tourner fortement à droite devant le panneau. En contrebas de l'ancien abattoir de Bourganeuf, prendre à gauche.
4. Traverser la route et prendre le sentier qui monte en face. Au prochain croisement, suivre le chemin de gauche et traverser le pré. A la sortie du bois, poursuivre le chemin sur la droite.
5. Au croisement, prendre gauche le long du pré. Suivre le balisage jaune et continuer tout droit.
6. En bordure de sous-bois, prendre le chemin de gauche. Quitter ce dernier quand il tourne vers la droite pour longer la haie de genêts sur la gauche et continuer en suivant l'orée du bois en observant une légère courbe sur la gauche.
7. Au croisement, prendre le chemin de droite. Continuer tout droit.
8. Arrivé sur la route goudronnée, prendre le délaissé sur la gauche. Traverser la D941. Suivre le balisage sur 50 m puis prendre un petit chemin à forte pente sur la droite.
9. Au croisement traverser la D940 et poursuivre en face en direction du Mas Guillard. Traverser le village et suivre une piste caillouteuse. A la première intersection, continuer sur le chemin de gauche jusqu'à une route goudronnée. Tourner à gauche.
10. Rejoindre le hameau de la Petite Chaume. A la sortie du village, au pied du hangar en bois prendre à gauche en direction du terrain de golf et longer ce dernier.
11. Traverser la D941 et suivre le trottoir sur la gauche. Pendre la première route à gauche. 100 mètres après traverser la route pour emprunter les marches qui mènent à la Chapelle du Puy.



Rando Millevaches
NATURE EN LIMOUSIN

12. Suivre le trottoir sur la gauche. Traverser la route devant la gendarmerie et continuer sur le trottoir de droite. S'engager dans la rue à droite et en bas tourner à gauche.
13. Rejoindre la route D941, traverser la sur la droite et retrouver le parking de départ.



Rando Millevaches
NATURE EN LIMOUSIN

Sur votre chemin...



 La Roche de la Mariée (A)

 La truite fario (C)

 Les gorges du Verger (B)

 La chapelle du Puy (D)



Rando Millevaches
NATURE EN LIMOUSIN

27 juil. 2024 • Circuit VTT N°48 : "A travers la Perrière" •

Toutes les infos pratiques

Recommandations

Attention lors de la traversée de route départementale.

Comment venir ?

Accès routier

A 30 km d'Ahun, prendre la D13 puis la D941.

Parking conseillé

Parking, Ecole Martin Nadaud, Bourganeuf

Lieux de renseignement

Bureau d'information touristique de Bourganeuf

Place du Champ de Foire, 23400
Bourganeuf

bourganeuf@tourisme-creuse-
sudouest.com

Tel : 05 55 64 12 20

[http://www.tourisme-creuse-
sudouest.com](http://www.tourisme-creuse-
sudouest.com)



Parc
naturel
régional
de Millevaches
en Limousin

Rando Millevaches
NATURE EN LIMOUSIN

Sur votre chemin...



La Roche de la Mariée (A)

La Roche de la Mariée est un rocher saillant près du moulin, dans les gorges du Verger.

Tout en haut de ce rocher, vous apercevez une petite cavité : lancez-y un petit caillou, s'il y reste la légende dit que vous vous marierez dans l'année.

Crédit photo : ©bsavarypro



Les gorges du Verger (B)

Premier site classé en Limousin, au titre de la protection des sites et des monuments naturels à caractère artistique. Au centre de l'activité industrielle de la commune aux XVIIIème et XIXème siècles, il permettra par ses eaux vives, l'alimentation d'une des premières installations de production hydroélectrique, qui éclaira Bourgneuf en mai 1886. C'est aujourd'hui un lieu de promenade magique en toutes saisons où vous pourrez croiser les "Spirits Houses" (maison de l'esprit) placées à proximité du chemin de promenade, commémorant le centenaire de la mort de Martin Nadaud et invitant à la méditation et à la contemplation.

Crédit photo : b.savary



La truite fario (C)

Présente dans le ruisseau du Verger, la truite Fario est l'espèce autochtone de nos rivières. Elle ne peut survivre que dans des eaux vives et oxygénées. Carnivore, elle se nourrit principalement d'invertébrés et de petits poissons. La reproduction a lieu en hiver, sur les zones en amont des ruisseaux. La femelle aménage alors une dépression dans les graviers pour y pondre ses œufs qu'elle recouvrira grossièrement.

Crédit photo : ©Aaron Gustafson



Rando Millevaches
NATURE EN LIMOUSIN



La chapelle du Puy (D)

Un seigneur du Puy en Velay, reconnaissant envers le Grand Maître des Chevaliers pour l'avoir libéré des mains des Musulmans fit don à ces derniers d'une statue de la Sainte Vierge réputée miraculeuse. La chapelle fut construite entre 1859 et 1863. Profanée sous la Révolution, la statue échappa à la destruction grâce à une femme qui l'abrita dans sa maison. L'abbé Tixier, archéologue Limousin, éleva les plans de construction de la chapelle et y a sa sépulture. Vous noterez les couleurs remarquables des voûtes intérieures ainsi que les tourelles extérieures.

Crédit photo : ©Joel Damase



Rando Millevaches
NATURE EN LIMOUSIN

27 juil. 2024 • Circuit VTT N°48 : "A travers la Perrière" •